

Nommer sa mère *Ama* ou *Maā* ?

Transformation de l'usage des termes de parenté - Redéfinition des rapports à l'espace et effets frontière - Cas du Zaskar, Himalaya indien

Dr. Salomé Deboos
Anthropologie Sociale et ethnologie
salome.deboos@googlemail.com

Le présent article rend compte de la transformation, depuis 2001, des termes de parenté partagés par les Bouddhistes et les Musulmans de la vallée du Zaskar, aux confins de l'Himalaya indien.

Padum, la capitale de l'ancien royaume du Zaskar, est aujourd'hui le centre d'activité administratif et économique de la vallée. En conséquence, nombre de travailleurs saisonniers d'origine indienne ou népalaise, ainsi que le personnel administratif nommé par l'Etat fédéral, résident au Zaskar uniquement en période estivale à cause des conditions climatiques extrêmes. De plus, depuis 1980, la création d'une route carrossable entre Padum et la capitale du District, Kargil, encourage les jeunes générations de Zaskarpas à s'expatrier dans les vallées voisines et dans la plaine indienne pour leurs études et/ou expériences professionnelles.

Dans quelle mesure ce brassage de population récent observé sur les quelques 13600 habitants du Zaskar permet-il d'explicitier les changements et transmutations des termes de parentés et de leurs usages ? À propos de la dimension socioculturelle du langage, Alessandro Duranti (1985 :195) affirme que ce dernier est façonné par les particularismes culturels dans la manière dont les acteurs se représentent le monde. Dans ce cadre, envisageons les termes de parentés comme des marqueurs d'une appartenance à un groupe et aux transformations de celle-ci. Ces transformations observées dans la manière de nommer ses ascendants, descendants et co-latéraux peuvent-elles être considérées comme marqueur d'un déplacement des frontières dans l'autodéfinition d'appartenance à un groupe ?

Après une brève présentation géographique du Zaskar, nous détaillerons les termes d'appellations usités par les Zaskarpas indépendamment de leur appartenance confessionnelle. Dans cette population majoritairement bouddhiste où les musulmans ne représentent que 7,27% de la population, nous prêterons tout particulièrement attention à la présence de mariages interconfessionnels ritualisés à chaque génération. Dans une seconde partie, nous mettrons en lien leur raréfaction et la transformation des termes de parentés en tant que *symptôme* d'une transmutation de la société Zaskarpa, ce qui nous permettra de conclure.

Une vallée à la croisée des flux migratoires et touristiques

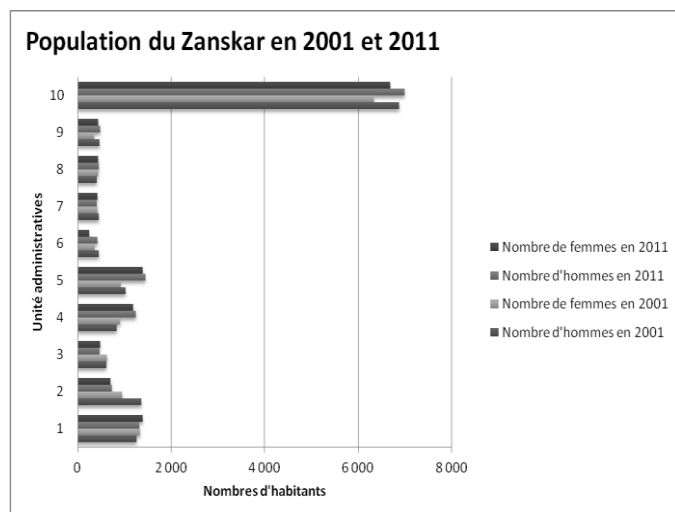


Map 1: région Ladakh Zaskar, Etat fédéral du Jammu &Kashmir, Inde du Nord

La vallée du Zaskar s'étend sur 7000km² à une altitude moyenne de 3600m. Entourée de cols dont le plus élevé culmine à 5300m d'altitude, le Zaskar est enchâssé entre la chaîne Himalayenne et celle du Karakorum au sud de la vallée du Haut Indus et de la vallée de la Suru. Les 13 673 habitants de la vallée du Zaskar sont classés par l'administration indienne *scheduled tribe* « Boto» (Tribu Boto). Ils sont adeptes du bouddhisme du Grand Véhicule (92,73%) ou de l'islam Sunnite (7,27%). L'ensemble du groupe confessionnel musulman habite la commune de Padum. Le premier musulman, arrivé au 17^{ème} siècle, était un marchand au service du Grand Moghol. Le récit mythique partagé par les bouddhistes et les musulmans Zaskarpas veut que le Roi de Padum ait envoyé mander un ou deux musulmans au Kashmir. Afin d'être sûr de leur établissement dans la vallée, ce Roi leur aurait donné à chacun une femme bouddhiste en mariage, cette dernière se convertissant à l'Islam, mais pouvant au moment de sa mort choisir le rite funéraire de son choix : bouddhiste ou musulman.

L'isolement hivernal de Novembre à Juin oblige les Zaskarpas à une activité agricole durant les mois d'estive, leur permettant de constituer des réserves de grain, de combustible (bouses de bovins séchées) et de viande séchée pour la consommation hivernale. Depuis 1980, la route carrossable relie la capitale de la vallée, Padum à la capitale du district, Kargil. Administrativement, au lendemain de la partition de l'Inde en 1947, la vallée du Zaskar a été rattachée à l'Etat du Jammu & Kashmir, une région frontalière de la Chine, de l'Afghanistan et du Pakistan impliquée dans les guerres sino-indiennes dont la dernière pris fin en 1963 sans signature d'accord de paix entre les deux pays, et les guerres indo-pakistanaïses dont la dernière ayant pour ligne de front Kargil, en 1999, s'est achevée

l'été de la même année par un accord de cesser le feu. Cependant la vallée du Zanskar est restée relativement à l'écart de ces conflits frontaliers de l'Etat indien



n° de l'unité administrative	nom de l'unité administrative	Census 2001 %	Census 2011 %
1	Phey	19,6	19,6
2	Karsha	17,6	10,5
3	Zangla	9,4	7
4	Salapi	13,2	17,8
5	Padum	14,7	20,7
6	Raru Mune	6,2	4,8
7	Cha	6,7	6,1
8	Testa	6,4	6,5
9	Stongday	6,2	6,7
10	Total	100	100

Graphique 1: Recensement de la population du Zanskar entre 2001 et 2011.

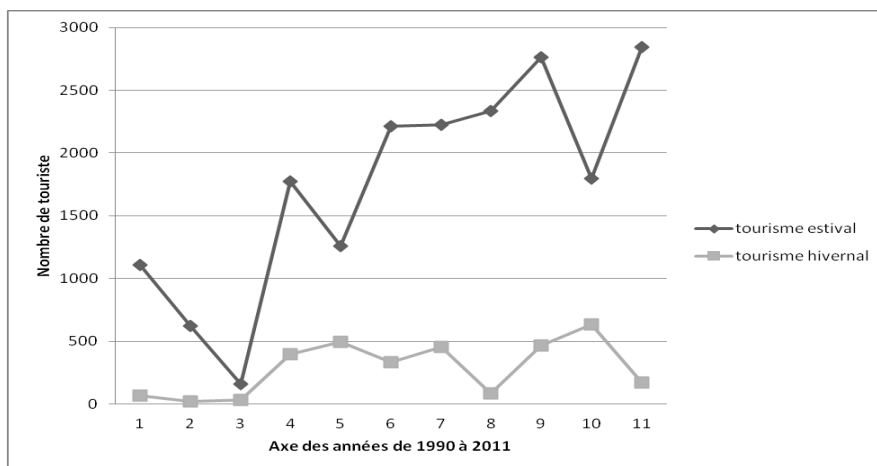
La région, fermée au tourisme jusque dans les années 1990, est classée *restricted area* par l'administration indienne. Cette catégorisation administrative a légitimé la mise en place d'un certain nombre d'aides financées par l'administration indienne, notamment par le biais de magasins d'Etat distribuant de la farine de blé, du riz, du sucre. Par ailleurs, l'armée assure un rôle sanitaire et social en permettant aux Zanskarparpas de venir consulter gratuitement un médecin lors de campagnes sanitaires suivies de distributions gratuites de médicaments, d'être vaccinés et d'être évacués en cas d'urgence médicale vers l'un des hôpitaux les plus proches : Leh, Kargil ou Srinagar.

Depuis la fin de la guerre de Kargil en 1999, la route carrossable permet un mouvement de population qui tend à s'amplifier. Ces mouvements migratoires concernent à la fois les travailleurs saisonniers, les jeunes générations de Zanskarparpas et les touristes. En 2004, environ une cinquantaine d'ouvriers agricoles (Népalis et Kashmiris) était disséminée dans les champs autour de Padum et environ trois cent népalis travaillaient pour le Public Work Development (PWD) au Zanskar. En août 2011, les ouvriers agricoles (Népalis, Biharis, Kashmiris, Punjabis...) étaient environ trois cent à travailler dans les champs de Padum, sans compter ceux employés dans les villages que la route carrossable relie tels que Karsha, Zangla, Stongday... Cette même année la police m'affirme que le nombre des ouvriers au Zanskar, employés par le PWD, est estimé à 3000. Pourtant, aucun d'entre eux ne passent l'hiver au Zanskar. D'ailleurs, alors que le 7 novembre 2004 je m'apprêtais à hiverner à Padum, les dix derniers ouvriers kashmiris quittaient la vallée.

Par le biais des bourses d'Etats et/ou subventions privées, les familles Zanskarparpas sont de plus en plus nombreuses à envoyer leurs enfants effectuer leurs études à Kargil, Leh, Manali, Srinagar, Jammu, Dehra Dun ou même parfois Delhi. Ces jeunes quittent leurs parents vers la fin août ou le début du mois de septembre, pour ne revenir que l'année suivante au moment des congés d'été. Ces migrations

saisonniers annualisés s'accompagnent de pèlerinages de leurs familles, bouddhistes et musulmanes, en Himachal Pradesh, Uttaranchal, Punjab et Kashmir entre autres, car riches en lieux saints, sanctuaires, les sources du Gange... Pour ces voyages religieux, les parents accompagnés de leurs enfants et de leurs propres parents lorsque ceux-ci sont encore en vie, achètent les services d'une agence de voyage qui organise la visite soit individuellement, soit regroupe plusieurs familles pour affréter un bus.

Enfin, depuis l'an 2000, alors que le Népal est perçu comme instable, les touristes délaissent les circuits des Annapurna pour affluer au Zanskar afin d'en traverser la chaîne de Montagne du même nom. Ces touristes dans un premier temps uniquement d'origine occidentale sont aujourd'hui également indiens. Cette dernière décennie, l'Inde ayant connu un développement économique important, la société de loisir devient un enjeu économique majeur. Nombreuses sont les familles originaires de Mumbai, Delhi ou Kolkotta ne se contentant plus d'aller aux contreforts de l'Himalaya dans l'Etat d'Himachal Pradesh ou d'Uttaranchal. Elles prennent désormais l'avion pour Leh afin d'effectuer un pèlerinage au Ladakh dans les différents monastères et lieux saints (lacs sacrés, grottes d'ermitages...).



n°	année
1	1990
2	1995
3	2000
4	2004
5	2005
6	2006
7	2007
8	2008
9	2009
10	2010
11	2011

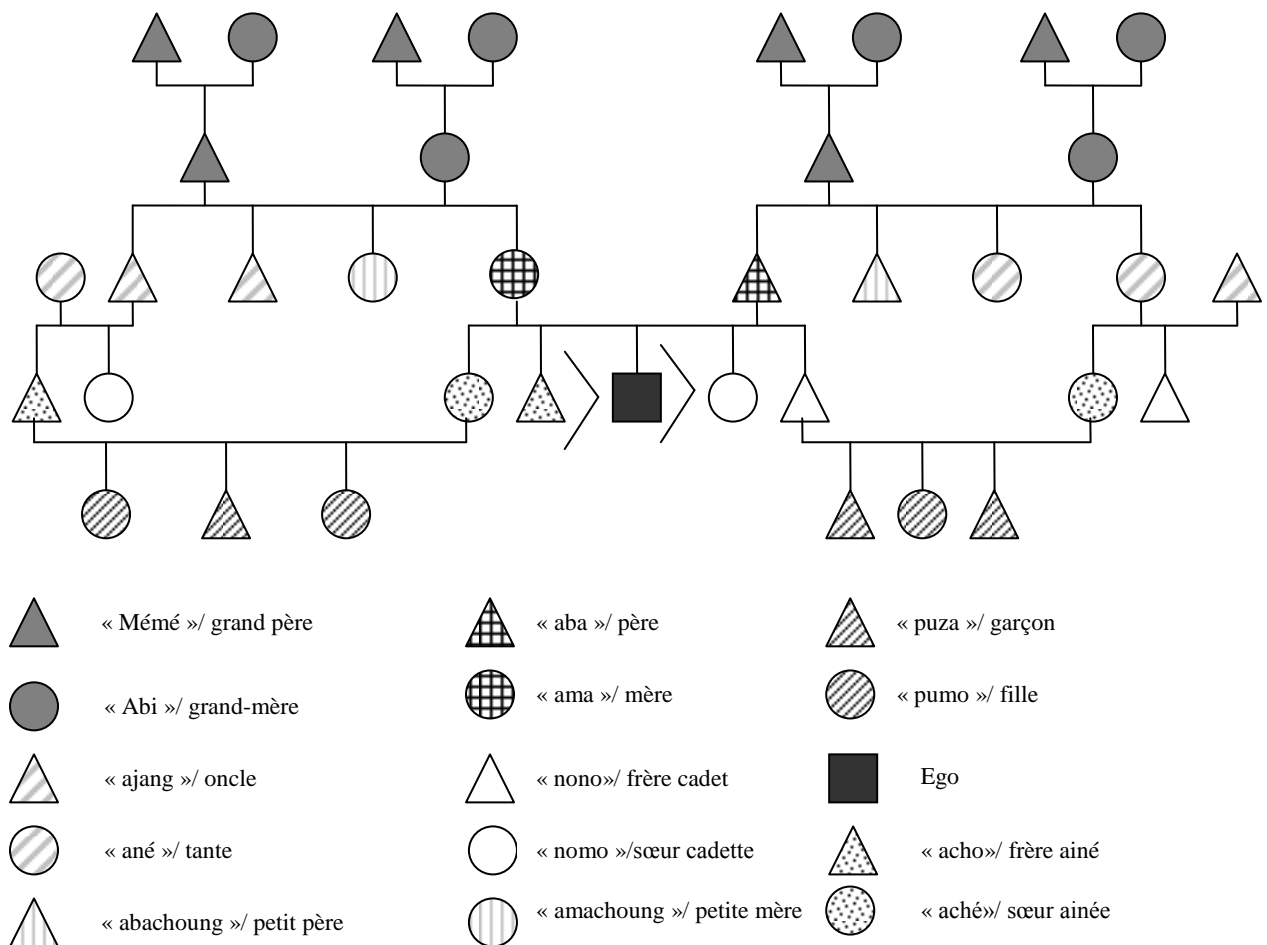
Graphique 2: Fréquentation touristique au Zanskar entre 1990 et 2011

Les usages des termes de parenté

Le Zanskar fait partie des sociétés qui « font appel à la parenté d'une manière beaucoup plus systématique [...], elles utilisent les relations de parenté et d'alliance pour définir l'appartenance ou la non appartenance au groupe » (C. Lévi Strauss, 2011:61). Au Zanskar, la similitude des termes employés par les bouddhistes et par les musulmans pour désigner leurs parents par filiation (*descent*) est frappante. Les Zanskarparas parlent un dialecte tibétain très similaire à celui des Ladakhis où seul l'accent vari. Au Ladakh, comme chez l'ensemble des bouddhistes et des musulmans du Zanskar, les termes de parenté d'adresse et de référence sont suivis du prénom de l'intéressé. Par exemple : « *Abi Amina* » où le premier terme détermine non seulement la génération, ici G+2 ou G+3, mais encore le sexe, « *Abi* » (a-phyi¹) pour une femme. Ainsi, « *Abi Amina* » désigne une femme âgée de la

génération de la grand-mère ou de l'arrière grand-mère, dont le prénom est Amina. Dans la conversation courante, on rappelle sans cesse, lorsque l'on nomme une personne, la proximité ou l'éloignement générationnel par rapport à Ego. De plus, le post-fixe « -lé » (le) est une marque de respect apposé au terme de parenté lui-même : « *Abi -lé* ». En ce qui concerne les différences certains termes d'adresse présents au Ladakh (Dollfus, 1989 :195-218) n'ont pas cours chez les bouddhistes et musulmans du Zanskar - non que les gens les ignorent, mais ils ne les utilisent tout simplement pas dans la vie courante - la majorité des termes de parenté restent les mêmes.

Pour Pascale Dollfus, « La terminologie de parenté en usage au Ladakh reprend l'ensemble des « termes de base » (« *basic or root terms* ») tibétains établi par P.K. Benedict²(1942 :314) à partir de l'étude de textes classiques, de dictionnaires et de formes dialectales modernes, à l'exception toutefois du terme *sru*, « soeur de mère » et des termes distinguant les grands-parents des arrières grands-parents. De même, si les termes exclusivement affectés aux parents plus jeunes que le sujet ne sont pas neutres, ils comportent tous une racine commune à laquelle est ajoutée, selon les cas, un déterminant masculin ou féminin : *bu*, l'enfant, *bu-cha*, l'enfant mâle, *bu-mo*, l'enfant de sexe féminin» (Dollfus, 1989 : 197). Au Zanskar, la racine *bu* devient *pu*, les grands parents ne sont pas distingués et on utilise « ané » pour la sœur du père.



Graphique 3: Les termes de parenté à G+1, G+2 et G+3 au Zanskar

☞ Termes de parenté d'adresse et de référence à G+2 et G+3

- Terme de parenté masculin : tous les hommes de la génération du grand-père maternel et paternel et des générations supérieures sont appelés « *Mémé* » (mes-mes)
- Terme de parenté féminin : toutes les femmes de la génération de la grand-mère paternelle et maternelle et des générations supérieures sont appelées « *Abi* » (a-phyi)

☞ Termes de parenté à G+1

- Termes de parenté masculins : le père est appelé « *aba* » (a-pha), les frères du père sont appelés « *achoung* » ou « *abachoung* » (a-čhun ou a-ba čhun), les frères de la mère sont appelés « *ajang* » (a-žan), ce terme peut être étendu par respect à l'ensemble des hommes de la génération G+1. Dans cet usage respectueux, ce dernier terme vaut pour tout homme indépendamment du lien de parenté avec Ego.
- Termes de parenté féminins : la mère est appelée « *ama* » (a-ma), les soeurs de la mère sont appelées « *amachoung* » ou « *machoung* » (a-ma čhun ou ma-čhun). En usage élargi, toutes les femmes de la génération de la mère, quelque soit le lien de parenté sont appelées « *ané* » (a-ne)

☞ Termes de parenté à G 0

- Termes de parenté masculins : les frères plus âgés qu'Ego (Bouddhistes et Musulmans), ainsi que tous les garçons plus âgés qu'Ego mais toujours de la même génération que lui sont appelés : « *acho* » (a-čho). Les frères plus jeunes qu'Ego, ainsi que tous les garçons plus jeunes qu'Ego, mais toujours de la même génération que lui, sont appelés « *nono* » (no-no)
- Termes de parenté féminins : les sœurs plus âgées qu'Ego (Bouddhistes et Musulmanes), ainsi que toutes les filles plus âgées qu'Ego, mais toujours de la même génération qu'Ego, sont appelées « *ache* » (a-čhe). Les sœurs plus jeunes qu'Ego, ainsi que toutes les filles plus jeunes qu'Ego mais toujours de la même génération, sont appelées « *nomo* » (no-mo)

☞ Termes de parenté à G-1, G-2

- Termes de parenté masculins : les fils des frères et sœurs d'Ego sont appelés « *tzao* » (cha-bo). Ce terme est rarement utilisé et on lui préfère le terme générique de « *puza* » (bu-cha) qui désigne l'ensemble des garçons des générations suivant celle d'Ego.
- Termes de parenté féminin : les filles des frères et sœurs d'Ego sont appelées « *tzamo* » (cha-mo). Ce terme est rarement utilisé et on lui préfère le terme générique de « *pumo* » (bu-mo) qui désigne l'ensemble des filles des génération postérieures à celle d'Ego.

☞ Terme de parenté neutre

L'ensemble des garçons et des filles jusque quinze ou seize ans est appelé « *tugu* » (phru-gu) par la génération d'Ego ou les générations supérieures.

☞ Termes d'affinité

Deux termes définissent : gendre et époux, « *magpas* » (mag-pa) pour le garçon ; épouse et bru, « *nama* » (mna' -ma) pour la fille.

Le premier constat est la relative pauvreté des termes de parenté d'adresse et de référence désignant les différentes personnes de la génération G+2 et G+3, puisqu'elles sont toutes appelées « *Mémé* » ou « *Abi* ». De même, les personnes de la génération d'Ego sont toutes appelées « frère » ou « sœur », ne distinguant que l'âge supérieur ou inférieur à celui d'Ego. Enfin, Ego nomme l'ensemble des membres de la génération inférieure tous « garçon » ou « fille », lorsque ce n'est pas le terme générique « enfant » qui est utilisé.

Ainsi, Ego dans sa terminologie ne distingue le lien de parenté et le sexe que pour la génération G+1, où des termes différents sont utilisés pour les frères du père et les sœurs de la mère ; les autres personnes, étant indifféremment appelées « oncle » ou « tante ». La relative richesse des termes de parenté d'adresse et de référence pour désigner les parents de G+1 est en lien avec leur rôle dans les rites de cycle de vie d'Ego. Lors de la naissance d'Ego, en cas d'absence du père, c'est le frère du père ou le grand père qui vont assumer le rôle et donner le nom à l'enfant. De même, chez les musulmans au moment de la circoncision, ils seront également présents pour assurer le rôle de père de substitution. Lors de la fête de fin d'apprentissage du Coran, toujours en cas d'absence du père, c'est encore le frère du père ou de la mère ou le grand-père paternel ou maternel qui seront présents pour féliciter le garçon ou la fille et organiser le repas festif en leur honneur. Lors des tractations entre les familles pour marier leurs enfants, en cas d'absence de l'un des parents, c'est le frère de la mère (si la mère est décédée) ou le frère du père (si le père est décédé) qui seront présents. Les femmes préparant la bru seront les sœurs de la mère. Au moment du mariage, en cas d'absence du père, le frère du père joue un rôle majeur, car il assume le rôle du père, et l'oncle maternel sera également présent pour être l'émissaire « donnant » la fille à la belle-famille. Ce rôle de l'oncle maternel n'est pas un fait courant chez les musulmans, alors que chez les bouddhistes, il l'est davantage (Stein, 1996 :56). Ainsi, le vocabulaire étendu pour désigner les parents d'Ego de génération G+1 renvoie à la place importante qu'ils occupent dans les différents rites de passage d'Ego (Van Gennep, 2001 (1909): 97) .

Les mariages et l'endogamie de localité

Les mariages chez les bouddhistes comme chez les musulmans se font majoritairement à l'intérieur du groupe confessionnel. Lors des invitations qu'elles se rendent au cours de l'hiver, les femmes musulmanes discutent du choix des futurs conjoints. Ces choix sont fonction, non seulement des caractères des deux protagonistes, mais également des ententes et affinités entre décideuses. Lorsqu'on

interroge des jeunes garçons ou jeunes filles d'une quinzaine d'années, ils disent clairement qu'ils font confiance à leur mère, car celle-ci connaît leur caractère. Rares sont ceux ou celles qui veulent choisir eux-mêmes ou elles-mêmes leur conjoint. Les choix se font *intuitu personae*, c'est-à-dire par appréciation réciproque des caractères de chacune des personnes. Dans tous les cas, les jeunes gens à marier respectent leurs aînées et ont confiance dans leur choix. Aux dires des musulmans de Padum, il n'y aurait pas de répudiation ou de divorce ; certes, « certains couples s'harmonisent mieux que d'autres » confient les musulmanes les plus âgées.

Par ailleurs, on peut souligner que les mariages bouddhistes sont majoritairement conclus entre personnes de même appartenance confessionnelle et de même origine sociale. En effet, au regard de l'organisation par maison et de la grande attention portée par les bouddhistes à l'origine et au nom de la maison lors des choix des alliances matrimoniales. En plus de différencier la position dans la hiérarchie sociale, les familles bouddhistes portent attention à la position dans la fratrie car dans une famille bouddhiste, l'aînée des filles a droit à un « grand mariage » (Riaboff, 1997 :86) et hérite des bijoux de sa mère. En effet, le nom de la maison renseigne non seulement sur le statut mais également sur l'esprit tutélaire. Dans le passé, les bouddhistes mêlaient la pratique de la polyandrie (lévirat) et de la polygynie sororale, afin d'éviter le partage des terres. Aujourd'hui, la législation en interdit l'usage. Les mariages bouddhistes unissant une personne du Zanskar avec une personne extérieure à cette vallée restent rares. Les mariages bouddhistes doivent respecter un système d'appartenance statutaire (Riaboff, 1997:89,96), ainsi que l'esprit tutélaire de la maisonnée (Kaplanian, 2008 :1997). Aujourd'hui encore, avant « d'accepter le *chang* » (la bière), c'est-à-dire de conclure les fiançailles, les familles veillent à ce que l'alliance soit bien aspectée par une consultation chez l'astrologue. Elles doivent également respecter le *Pathpun* (la divinité tutélaire familiale), ainsi que la hauteur de statut. Lorsque la famille bouddhiste ne trouve pas de parti honorable pour sa fille au sein de la vallée, cette famille préférerait jusque peu marier sa fille à un musulman de la vallée, plutôt que de la voir quitter le Zanskar. D'ailleurs, le terme « étranger » (*chhigyalpa/ philingpa*) est employé pour toute personne extérieure à la vallée. Cette manière de considérer l'étrangéité comme extérieur à la vallée se retrouve également dans le rapport à la propriété et au territoire qui se définit en fonction de la maisonnée. Dans l'alliance matrimoniale, l'endogamie est préférée et est pensée comme « intérieure à la vallée ». L'exogamie devient le fait d'aller chercher une personne extérieure à la vallée, et non une personne « extérieure au groupe confessionnel ». Ce partage tend à changer depuis 2007.

Cas particulier des mariages interconfessionnels entre Musulmans et Bouddhistes

Suivant l'historiographie contée par les Padumpas bouddhistes et musulmans, le Roi de Padum aurait mandé deux émissaires de langue ourdou au Kashmir. Ces deux Musulmans auraient assumé les rôles de secrétaire du Roi et de boucher. Afin de s'assurer de leur établissement dans la vallée, le Roi leur aurait donné à chacun une femme, institutionnalisant la première alliance matrimoniale interconfessionnelle, laquelle s'est répété à chaque génération jusqu'au tournant du vingt-et-unième

siècle (Deboos, 2010 :93). Les différents témoignages attestent que ces mariages résultent du libre choix des deux prétendants et que c'est toujours un homme musulman qui prend une femme bouddhiste pour épouse. Cette épouse peut être originaire de Padum ou d'un autre village de la vallée du Zanskar. Par exemple la grand-mère maternelle de Mémé Abdul Aziz, un musulman de Padum, venait du village d'Abran, un autre village de la vallée en direction du Penzi La (Deboos, 2010 :112).

Suivant les différents témoignages recueillis, les mariages interconfessionnels font également suite à la stérilité de la première épouse ou encore à la mort de celle-ci. Lorsqu'une femme meurt, il revient à une des femmes parentes de la défunte de seconder le père veuf dans ses tâches quotidiennes et d'assurer la tenue du foyer sauf si la fille aînée est en âge d'assumer ces tâches. Ainsi, suivant les origines de l'épouse décédée, cette aide peut venir, soit de femmes musulmanes, soit de femmes bouddhistes comme ce fut le cas dans la famille d'Abdul Aziz à la mort de sa femme (laissant quatre enfants en bas âge). En effet, Abi Fatima Bemo, Bouddhiste de Karsha et proche parente de la mère d'Abdul Aziz est venue l'aider pendant plusieurs années. Ils sont tombés amoureux et finalement Mémé Abdul Aziz s'est marié en seconde noce avec cette bouddhiste de Karsha. En cas d'absence de femme disponibles pour remplir ce rôle, les parents du veuf veillent au remariage de celui-ci et lui choisissent une nouvelle femme. Dans la famille de Shamsat Din (Musulman), à la mort de sa femme musulmane, alors qu'il était déjà père de quatre enfants, ses parents convinrent d'un second mariage avec une femme musulmane.

Ainsi, le lien social qui fonde les relations entre les Zanskarpas n'est pas envisagé comme, en premier, lieu soumis à l'appartenance religieuse, mais déterminé par un espace géographique : être de la vallée du Zanskar. La localité fait référence. Ceci est particulièrement visible pour les relations d'affinité et renforcé par le fait que les deux groupes confessionnels utilisent les mêmes termes de parenté d'adresse et de référence entre deux personnes de même génération, et emploient très largement les termes « frère » et « sœur ».

En bref, les bouddhistes et musulmans du Zanskar partagent certains concepts et pratiques telles que les mariages endogames de localité, entendue comme étant la vallée du Zanskar. Les mariages interconfessionnels se répètent de génération en génération et transcendent l'historiographie telle qu'elle est contée par les Zanskarpas. Ces alliances matrimoniales entre bouddhistes et musulmans sont les seules où les époux ont la liberté de se choisir. Suivant les témoignages des Zanskarpas, les mariages exogames du point de vue religieux apparaissent comme endogames du point de vue communautaire : la localité prévaut sur toute autre considération. Ainsi, l'usage des termes de parenté communs, conjugué avec l'endogamie locale et les manières de vivre l'appartenance territoriale au Zanskar, amènent les bouddhistes et les musulmans à se considérer comme membre d'une même société.

Les changements récents

Depuis quelques années, les termes de parenté, et en particulier les termes d'adresse, couramment utilisés par les musulmans Zanskaras évoluent pour s'approcher de plus en plus, des termes de parenté ourdou. Dans cette seconde partie, nous envisagerons l'impact de la scolarisation en langue ourdou, hindi et anglaise sur cette mutation des termes de référence et d'adresse au Zanskar.

La scolarisation en langue ourdou, hindi et anglaise

En juillet 2004, les statistiques officielles faisaient état de 15,3% de taux d'alphabétisation au Zanskar, ce qui correspond aux personnes capables de lire et/ou écrire l'une des langues officielles de l'Etat du Jammu & Kashmir (ourdou, anglais, hindi) et/ou leur langue maternelle (le zanskari). En juillet 2011, l'administration m'indiquait avoir « presque doublé » ce taux pour ce qui concerne les langues officielles. Padum figure en tête des communes ayant connues une forte augmentation du taux d'alphabétisation, puisqu'il y est passé de 29,9% en juillet 2004 à 51,3% en juillet 2011. Ainsi, en seulement sept années, le taux d'alphabétisation en langue ourdou, hindi ou anglaise a augmenté de 79,5% à Padum, capitale du Zanskar.

Les enseignants sont nommés par l'Etat du Jammu & Kashmir pour deux ans dans les écoles communales de la vallée. Ils sont souvent absents sauf dans la capitale de la vallée, Padum (Deboos, 2010:225). Le préposé à l'enseignement doit avoir étudié jusqu'en classe de dixième ou douzième³ en fonction du niveau auquel il veut enseigner. Il doit également avoir effectué une formation à Simla, Dehra Dun, Srinagar ou Jammu et être reçu au test officiel qui est en langue ourdou. Durant la première année en poste, le lauréat doit faire l'objet d'une inspection qui n'est pas toujours effectuée.

Les langues enseignées dès l'entrée en première année sont l'ourdou, l'anglais et l'hindi. Le *boddyig* correspondant à la transcription de la langue tibétaine et donc du Zanskari n'est enseigné, en tant qu'option, que dans les écoles privées sponsorisées par les français ou les suisses. Par ailleurs, les cours d'histoire qui débutent en classe de cinquième portent essentiellement sur l'histoire de l'Inde des plaines et de l'empire Moghol. L'édition des livres d'histoire datant de 1989 fait l'objet d'une réimpression sans qu'aucune modification ne soit apportée au texte. Aucun enseignement religieux n'est délivré dans les écoles publiques, seules les écoles privées délivrent un enseignement du Dharma, le Livre du Bouddhisme. Après la douzième, les jeunes Zanskaras peuvent effectuer une demande de bourse pour poursuivre leurs études à l'université. Ceux qui ne le désirent pas pourront se présenter aux concours administratifs en langue ourdou.

Les jeunes écoliers se familiarisent dès leur cinquième année avec les termes de parenté en ourdou et hindi puis en anglais. Très vite les jeunes enfants, notamment de confession musulmane, utilisent ces nouveaux acquis au sein de leur famille : le terme d'adresse du grand père paternel en ourdou et hindi « *dādā* » supplante « *mémé* ». De même, « *maā* » pour désigner la mère tend à remplacer le terme zanskari « *ama* »... Par ailleurs, certains termes d'adresse, tel que celui du père par exemple, sont les

mêmes en ourdou et en zanskari : « *abbā* ». Enfin, dans la désignation de la parenté en ourdou, Ego fait la différence entre grands parents paternels et maternel dans les termes d'adresse et de référence et utilise les mêmes termes de référence et d'adresse pour désigner les aînés ou cadets des parents d'Ego. Ceci contraste avec le fait que dans la terminologie de parenté en zanskari, Ego désigne les grands parents paternels et maternels de la même manière et différencie, dans les termes d'adresse et de référence, les frères et sœurs de ses parents en fonction de leur rang de naissance.

Un autre aspect de l'enseignement se traduit par des changements significatifs. Il s'agit de l'étude du Coran à la *madrassa* de Padum. Elle est récente puisqu'elle date de 2001. Elle ne se déroule que durant les mois d'été, l'enseignant venant de Lucknow spécialement à cet effet. Les jeunes musulmans y apprennent à lire le Coran en langue ourdou. Cet apprentissage n'induit nullement une compréhension du texte, mais simplement une mémorisation du corpus. Les jeunes musulmans de Padum voient donc un double intérêt dans l'apprentissage scolaire de l'ourdou, la langue officielle du Jammu & Kashmir : non seulement cela leur permettra de pouvoir réussir scolairement mais aussi de participer de manière active, par la lecture du Livre, aux rites religieux. À contrario, les jeunes bouddhistes de Padum, ne voient dans l'apprentissage de l'ourdou que le moyen de réussir scolairement puisque la langue du Dharma est le tibétain transcrit grâce au *boddyig*.

Une administration de langue ourdou

Je l'ai dit, l'ourdou est la langue officielle du Jammu & Kashmir, à ce titre elle est utilisée par l'administration de l'Etat fédéral. A Padum, capitale du Zanskar, se concentrent les différentes administrations du *Tehsil*⁴ : cours de justice, bureaux du développement, des travaux publics, de l'agriculture...

L'ensemble de ces institutions, par le truchement de la politique de discrimination positive inscrite dans la constitution indienne, réservent l'attribution d'un certain nombre d'emplois administratifs de la vallée du Zanskar aux natifs de cette région, sous réserve qu'ils aient fait établir leur certificat d'origine par lequel ils sont répertoriés « *scheduled tribe : boto* ». En juillet 2011, 70,44% des fonctionnaires en poste au Zanskar sont des bouddhistes Zanskarpas contre seulement 15,4% de musulmans Zanskarpas. Le reste des fonctionnaires est souvent de confession musulmane, mais originaire d'autres régions du Jammu & Kashmir. Ils sont nommés au Zanskar pour une durée moyenne de deux années consécutives. Cette tendance s'inverse si on effectue un recensement par confession et origine des fonctionnaires aux postes de direction des différentes administrations représentées dans la vallée du Zanskar. Dans ce cas de figure, 32,14% des postes de direction sont occupés par des fonctionnaires bouddhistes du Zanskar contre 42,85% occupés par des musulmans du Zanskar et 25% par des musulmans d'autres régions de l'Etat du Jammu & Kashmir.

Aussi, devons nous nous interroger sur les raisons de cette différence de représentation confessionnelle. Mon enquête qualitative et quantitative⁵ montre que la réussite aux concours et tests administratifs en est la principale cause. A l'issue de la dixième classe, les Zanskarpas peuvent se

présenter à un premier test rédigé en langue ourdou pour intégrer l'administration aux échelons inférieurs. Pour gravir les échelons administratifs et/ ou intégrer l'administration indienne à un échelon supérieur, les candidats doivent non seulement avoir été jusqu'en douzième classe et/ou à l'université, mais également réussir à un examen de langue ourdou de plus grande difficulté. Ainsi, seuls les Zanskarpas ayant un très bon niveau de langue en ourdou réussissent. Nous pouvons donc en déduire que la migration saisonnière pour les études au cours de laquelle les jeunes générations résident souvent chez des parents éloignés, ajouté à la pratique de la lecture du Coran à la *madrassa* et la maison depuis la tendre enfance, favorisent les zanskarpas de confession musulmane qui ont non seulement intégré le vocabulaire nécessaire, mais également l'utilisent dans leur vie quotidienne. Les termes de parenté, d'adresse et de référence, font partis de la capacité d'un individu à se situer par rapport à un réseau social : or, les jeunes musulmans du Zanskar emploient désormais la terminologie de parenté ourdou. Ainsi, le changement des termes de parenté montre désormais que l'appartenance confessionnelle prime sur l'origine géographique, contrairement au passé où la localité primait et où cette priorité s'accompagnait de l'usage de termes de parenté spécifiques aux Zanskar, partagés par les Bouddhistes et les Musulmans.

Les mouvements saisonniers au Zanskar

L'immigration et l'émigration saisonnière au Zanskar concernent les Zanskarpas ainsi que les touristes et travailleurs saisonniers indiens et népalais. De par sa situation géographique excentrée par rapport à la route de la soie, la vallée du Zanskar n'était pas traditionnellement directement traversée par les caravanes marchandes. Toutefois, cette vallée, pourtant entourée de cols entre 4200m et 5300m d'altitude, n'a jamais été isolée des échanges commerciaux ayant cours au Ladakh (Deboos, 2010:25). Ainsi, dès le lendemain de la partition de l'Inde en 1947, les Zanskarpas s'organisaient pour aller travailler à la construction de routes dans la région de Kishtwar dans l'Etat du Jammu & Kashmir près de la frontière pakistanaise. Les ouvriers Zanskarpas, souvent de confession musulmane, quittaient leur famille à l'entrée de l'hiver, franchissaient le col du Omasi La (5300m d'altitude), pour traverser la vallée de Paddar et arriver sur les chantiers (Deboos, 2010 :27). Ces hommes capables de lire, écrire et parler en ourdou n'avaient aucune difficulté à se faire embaucher. Au fil des décennies, les familles musulmanes de ces hommes ont établi des liens amicaux avec d'autres familles musulmanes du Kashmir. Aujourd'hui, les jeunes générations désireuses de poursuivre leurs études universitaires dans les villes de Srinagar ou de Jammu peuvent solliciter l'hospitalité de ces familles comme de leurs parents. Ces relations amicales permettent de réduire les coûts de scolarité et facilitent donc l'accès aux diplômes pour ces jeunes musulmans et musulmanes du Zanskar. Par ailleurs, toujours grâce à ce réseau social, les jeunes musulmans Zanskarpas ont davantage de facilités à obtenir les papiers administratifs nécessaires pour postuler dans la fonction publique. Ces liens entre des familles des deux vallées sont renforcés par l'obligation de charité dans l'Islam (*zakat*) notamment entre personnes partageant les mêmes convictions religieuses.

Les bouddhistes Zanskarpas, n'ont pas pu tisser ce réseau social avec les habitants de Jammu ou de Srinagar. Eux en revanche ont des relations privilégiées avec certaines familles de Leh ou de Manali. Ces relations ont des origines non seulement matrimoniales mais également commerciales. Cependant, aucune université n'existe dans ces deux villes où la scolarisation se termine en classe de douzième. Aussi, lorsque des jeunes bouddhistes Zanskarpas désirent poursuivre leurs études universitaires, ils doivent être en mesure de subvenir financièrement à l'ensemble de leurs besoins quotidiens. Ces dépenses sont souvent trop importantes pour les familles de la vallée du Zanskar qui sont pauvres. Ces différences expliquent en partie l'importance de représentation des musulmans Zanskarpas aux postes à responsabilité dans l'administration locale.

La position centrale de Padum dans la vallée du Zanskar tempère ces phénomènes façon spécifique. Elle permet un développement plus rapide des échanges commerciaux et une plus forte migration saisonnière. Le taux de scolarisation des Padumpas est également le plus élevé de la vallée. Par ailleurs, les travailleurs migrants étrangers (guides d'agences de voyages, ouvriers agricoles ou de travaux publics), ainsi que les touristes indiens ou indianistes s'adressent aux Zanskarpas principalement en hindi et ourdou. Les Padumpas ont donc l'obligation de pouvoir s'exprimer en ourdou et hindi pour assurer la pérennité de leurs commerces.

L'ourdou est donc perçu par les Zanskarpas non seulement comme la langue officielle leur permettant une promotion dans la fonction publique, mais également comme la langue du commerce, et celle leur permettant d'établir une relation entre les personnes étrangères à la vallée. Dans ce cadre, ils sont amenés à utiliser les termes d'adresse et de référence appropriés.

Conclusion : transformation de l'usage des termes de parenté et changement social

La vallée du Zanskar, aux confins de l'Himalaya indien, dans l'Etat du Jammu & Kashmir, est restée à l'écart des routes de commerce internationale traversant le plateau du Tibet et suivant le cours de l'Indus pour se prolonger jusqu'à la côte du Golfe d'Oman. Pourtant, les Zanskarpas prennent activement part aux échanges commerciaux locaux, ce qui les amène à construire une part importante de leur récit historiographique autour de l'importance de la connaissance de la langue ourdou. En effet, le mythe partagé par les bouddhistes et les musulmans du Zanskar met en scène le premier mariage interconfessionnel renouvelé à chaque génération jusqu'au tournant du vingt-et-unième siècle.

L'observation des transformations des usages linguistiques et l'étude des termes d'adresse et de référence permettent d'affiner l'analyse des différents éléments constitutifs de la construction identitaire des Zanskarpas qui est composite (Ochs, 1993 :288). Ainsi, dans un premier temps fondateur, les deux émissaires musulmans, suite à leur installation dans la vallée adoptent le zanskari et font usage des termes de parenté tibétain. Cet usage commun aux bouddhistes et aux musulmans des termes de référence et d'adresse concernant les différents membres du groupe fut longtemps essentiel dans l'autodéfinition et le ressenti commun des Zanskarpas. Ainsi, par l'usage de la langue, des termes de parenté et à travers l'endogamie locale dans la vallée, chacun se reconnaît comme appartenant au

même ensemble, induisant la définition de l'extériorité en tant que différence linguistique d'une part, et géographique d'autre part.

Suite à l'ouverture de la route en 1980, à la scolarisation en langue ourdou et hindi, à l'arrivée et l'établissement de l'administration indienne avec l'installation permanente de fonctionnaires de langue ourdou, les Zanskarpas ont connu de profondes mutations dans leurs usages linguistique ainsi que des termes de parenté de référence et d'adresse. Les Musulmans zanskarpas, déjà familiarisés avec l'ourdou, la langue officielle de l'Etat fédéral auquel ils sont rattachés, ont davantage de facilité pour répondre à la demande institutionnelle. Les bouddhistes zanskarpas, au contraire, devant l'impossibilité de lire et écrire en ourdou, se sentent exclus de cette nouvelle réalité. Dans le même temps, ayant une conscience aigüe de l'ancienneté de leur présence dans la vallée, ils revendiquent une reconnaissance administrative de leur présence. Ces revendications se politisent depuis 2007 et ont pour emblème « la défense de la langue ». Ainsi, les rapports au territoire et à la localité sont de moins en moins envisagés en fonction du lieu de naissance d'un individu ou de la délimitation géographique d'une vallée, et de plus en plus en fonction de son appartenance confessionnelle. Les revendications linguistiques politisées opèrent donc un glissement dans la manière dont les individus et par extension le groupe s'auto-définit.

Ces évolutions des effets frontières sont rendus visibles par les transformations des termes de parenté d'adresse et de référence sont de plus en plus visibles et agissent comme des marqueurs d'une appartenance confessionnelle. Ces transformations sont également les symptômes d'une dynamique plus profonde de changement social avec des transformations dans les définitions d'identité communautaire qui sont étroitement liées à de nouveaux rapports à l'espace. Nommer sa mère « *ama* » ou « *maā* » relève désormais de la montée d'affirmation d'appartenances confessionnelles qui semblent de plus en plus devoir primer sur l'affirmation de l'appartenance commune à l'espace culturel et social zanskari.

Bibliographie référencée

Benedict, P.K. Tibetan and Chinese Kinship Terms, *Harvard Journal of Asiatic Studies*, vol.6 (3-4): 313-337, 1942.

Deboos, S., *Etre musulman au Zanskar*, Himalaya Indien, EUE, Saarbrücken, 2010

Dollfus, P., *Lieu de neige et de genévriers, organisation sociale et religieuse des communautés bouddhistes du Ladakh*, CNRS, Paris, 1989

Duranti, A., "Sociocultural Dimensions of discourse" in *Handbook of discourse analysis*, vol.1: Discipline of discourse, Schiffrrin D., Tannen D., Hamilton H.E., Wiley Blackwell, London, 1985

Kaplanian, P., « Groupes d'unifiliation, parenté et société au Ladakh (le phaspun) », in Van Beek & Pirie *Modern Ladakh, anthropological perspectives on continuity and change*, Leiden – Boston, Brill, 2008

Levi-Strauss, C., *Les Structures élémentaires de la parenté* (édition revue et corrigée). Paris, La Haye, Mouton, 1967

Ochs, E., "Constructing Social Identity : a language socialization perspective", in *Research on language and social interaction*, 26(3), under Jacoby S & Ochs E, 1993, pp. 287-306

Riaboff, I., *Le roi et le moine, figures et principes du pouvoir et sa légitimation au Zanskar (Himalaya occidentale)*, thèse de doctorat présentée à l'Université Paris X, 1997

Stein, R.A., *La civilisation tibétaine*, Paris, L'Asiathèque, 1996

Van Gennep, A., *Les rites de passage*, Paris, Picard, 1909 augmenté en 1969 et réimprimé en 2001

¹ Les termes entre parenthèse sont les translittérations des termes de parenté

² Cet article de P.K. Benedict portant sur une étude comparative des nomenclatures Tibétaines et chinoise est repris et commenté par C. LEVI-STRAUSS (1967, page 427-428). Cité par P. DOLLFUS (1989 :197)

³ La dixième correspond à la classe de troisième dans le système scolaire français. Le douzième à la classe de première dans le système scolaire français.

⁴ Unité administrative divisée en district

⁵ Depuis 2001 j'effectue des relevés que j'actualise régulièrement avec les données des administrations de Padum et Kargil